

Le 30 août 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le trentième jour d'août deux mille onze à dix-neuf heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Acceptation de l'offre de financement du CPE
 - 4.0 Modification du règlement d'emprunt
 - 5.0 Nommer une directrice générale / secrétaire trésorière adjointe
 - 6.0 Questions de l'assemblée
 - 7.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-08-121
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-08-122
Acceptation
De l'offre de
financement
du CPE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DONALD LALIBERTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 7 septembre 2011 au montant de 421 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 278-2010, au prix de 98,143, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

11 000 \$	1,75000 %	7 septembre 2012
11 300 \$	2,00000 %	7 septembre 2013
11 700 \$	2,25000 %	7 septembre 2014
12 200 \$	2,50000 %	7 septembre 2015
375 000 \$	3,00000 %	7 septembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

R11-08-123
Modification
du règlement
d'emprunt

Le 30 août 2011

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 278-2010, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite emprunter par billet un montant total de 421 200 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 421 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 278-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 7 septembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	11 000 \$
2013.	11 300 \$
2014.	11 700 \$
2015.	12 200 \$
2016.	12 500 \$(à payer en 2016)
2016.	362 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 272-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

R11-08-124
Nommer une
Directrice générale
Secrétaire trésorière
Par intérim

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Geneviève Sanchez comme directrice générale adjointe et secrétaire trésorière pour la période du 30 août 2011 au 26 septembre 2011;
Que la directrice générale adjointe soit autorisée à signer tous les documents nécessaires.

Le 30 août 2011

Questions de l'assemblée :

- Aucune question

R11-08-125
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h10.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales